



### La podium de la 2e édition du concours national de la Meilleure Galette aux Amandes

20 candidats se sont affrontés les 4 et 5 décembre au CFA de Joué-lès-Tours afin d'obtenir le titre de champion national. Ils ont dû confectionner deux galettes de 30 cm de diamètre et étaient notés sur plusieurs critères de fabrication et de dégustation.

Les résultats ont été prononcés le 5 décembre au prestigieux Château Royal d'Amboise :

- 1er - Frédéric ALVERGNAS (Auvergne-Rhône-Alpes)
- 2ème - Sylvain LE MAUX (Île-de-France)
- 3ème - Sarah GANOUNE (Grand Est)

### Un nouveau concours pour 2024

Le jeudi 16 mai 2024, se tiendra sur le Parvis de Notre-Dame de Paris, lors de la fête du pain, la 1ère édition du Concours National du Meilleur Sandwich.

Chaque candidat devra fabriquer 3 catégories de sandwiches :

- Un sandwich végétal ;
- Un sandwich à base de produits de la mer ;
- Un sandwich carné (ingrédients fournis sous forme de panier surprise le jour de l'épreuve).

Les pains des sandwiches seront également fabriqués sur place.



### Sondage CNBPF / IFOP sur l'image du pain auprès des Français

La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française a confié à l'IFOP, une enquête sur l'image du pain et de la Boulangerie auprès des Français, un an après la reconnaissance de l'inscription de la baguette à l'Unesco, identifiée par 1 Français sur 2.

Ce sondage mené auprès d'un échantillon de 1 002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, permet de décrypter :

- La consommation et le rapport au pain et à la Boulangerie ;
- L'image du métier de Boulanger auprès du grand public.

Parmi les chiffres notables, pour 52% des répondants, la boulangerie artisanale est le lieu d'achat du pain. 97 % des Français interrogés se sentent bien accueillis en boulangeries-pâtisseries.

Découvrez l'ensemble des résultats de l'enquête [ici](#)

### L'opération « Galette des rois » en faveur de l'Œuvre des Pupilles

Depuis 2021, la CNBPF a développé un partenariat avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) dans le but de promouvoir l'opération « Galettes des rois ».

Cette initiative de solidarité consiste pour les artisans boulangers-pâtisseries participants, à reverser un euro à l'ODP pour chaque galette vendue. L'ODP est une association qui assure la protection matérielle et morale des orphelins et familles des sapeurs-pompiers décédés.

L'opération peut être organisée sur toute la période de vente de galettes ou sur une semaine, un week-end, lors d'un évènement spécifique...

### En savoir plus





## La 35ème Opération Pièces Jaunes : du 10 janvier au 4 février 2024

La 35ème édition de l'Opération Pièces Jaunes, pour laquelle la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française est partenaire, se déroulera du 10 janvier au 4 février 2024.

Menée par la Fondation des Hôpitaux, cette campagne nationale d'appel aux dons permet de financer des projets en vue d'améliorer le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés.

Le week-end du 13-14 janvier sera dédié à la vente d'un produit de boulangerie spécial Pièces jaunes. Les boulangeries participantes pourront ainsi faire preuve de créativité afin de soutenir l'opération.

Faites-vos dons en scannant ce QR CODE



[En savoir plus](#)

## Création d'une police unique en charge de la sécurité alimentaire

Après une gestion partagée entre la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le Gouvernement a décidé de rassembler sous un pilotage unique la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

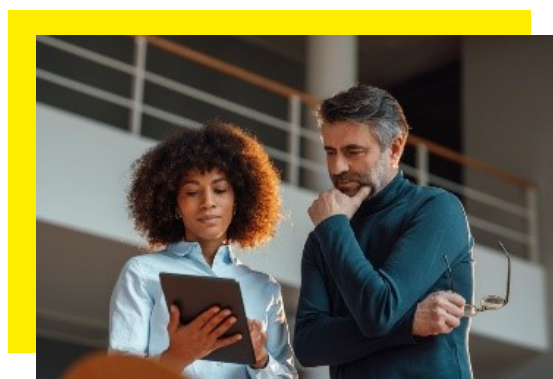
Depuis le 1er janvier 2023, la DGAL est seule compétente sur l'ensemble de la réglementation et des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire de l'alimentation pour l'alimentation humaine et animale.

La DGAL délègue certains contrôles et prélèvements à des opérateurs.

Les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) vont rester en charge de la gestion des suites pour les entreprises dont la notation financière est évaluée « C » ou « D », pour les décisions administratives défavorables (fermetures) et les mesures de police judiciaire.

La DGCCRF conserve les contrôles sur la qualité et la loyauté des produits alimentaires.

Effective à partir du 1er janvier 2024, cette police vise à augmenter de 80% le nombre d'inspections en remise directe soit un total de 100 000 contrôles par an et de 10% les contrôles des établissements de fabrication de produits alimentaires.



## La protection sociale de votre branche : vos cotisations 2024

A compter du 1er janvier 2024, les cotisations de la complémentaire santé des salariés seront de :

- 1,50% du PMSS soit 58 € pour le régime général
- 1,05 % du PMSS soit 40,60 € pour le régime local
- Option 1 : 8 €
- Option 2 : 16 €

PMSS : plafond mensuel de la sécurité sociale (3 864 € au 01/01/2024)

Les cotisations des régimes de prévoyance et d'indemnité de départ à la retraite restent inchangées.

Vos interlocuteurs d'AG2R LA MONDIALE vous souhaitent une très belle année 2024. Muriel Debourges, Anne-Sophie Yangdee, Virginie Obert et Ulric Du Réau.

Retrouvez toutes les informations sur le site [AG2R LA MONDIALE](#)

**La CNBPF vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2024 !**